

Délibération n°2020-05-03a

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.3

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Désignation de représentants dans les organismes extérieurs : Syndicat Mixte de Méouze

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	80
Pouvoirs	17
Votants	97

L'an deux mille vingt, le 1^{er} octobre et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 22 septembre 2020 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Meymac.

Pierre Mathes est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Maryse Badia	à	Michel Pesteil	Laurence Boyer	à	Marc Bujon
Tony Calla	à	Philippe Pelat	Tony Cornelissen	à	Christophe Arfeuillère
Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud	Sandra Delibit	à	Jean-Pierre Guitard
Robert Gantheil	à	Philippe Roche	Patrice Juillard	à	Patrick Jouve
Michel Lacrocq	à	Jean-François Loge	Laurent Nathalie	à	Gérard Loche
Nathalie Le Gall	à	Didier Beaumont	Sandrine Le Royer	à	Eric Ziolo
Christiane Monteil	à	Jean-François Michon	Catherine Nirelli	à	Jean-Pierre Saugeras
François Ratelade	à	Pascal Montigny	Franck Rebuzzi	à	Marie-Claude Lepage
Jean-Marc Sauviat	à	Marilou Padilla- Ratelade			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Bourzat Michel ; Bredèche Robert (représenté) ; Escurat Daniel (représenté) ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picano Carole ; Simandoux Nelly (représentée).

Le président expose :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2016, portant fusion ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Méouze ;

Considérant que Haute-Corrèze Communauté adhère ou doit adhérer à plusieurs organismes extérieurs et qu'il convient désormais de désigner les représentants qui siègeront dans les différentes instances décisionnaires des organismes concernés.

Le président explique que lors du conseil communautaire du 9 septembre 2020, il a été désigné des membres afin de représenter Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte de Méouze.

Cependant, des demandes de modifications ont été adressées aux services de Haute-Corrèze Communauté. Aussi, il est proposé de désigner les représentants en tenant compte de ces demandes.

- ❖ **Syndicat Mixte de Méouze**
- **11 titulaires et 11 suppléants**

A l'unanimité, l'assemblée renonce au vote à bulletin secret.

Titulaires	Suppléants
Pierre Chevalier	Pierrick Louradour
Philippe Brugère	Laurence Boyer
Jean-Marc Michelon	Daniel Mempontel
Corinne Chambragne	Nathalie Peyrat
Michel Pesteil	Jean-Pierre Guitard
Carole Picano	Thierry Guinot
Michel Lacrocq	Michel Fofingue
Marc Bujon	Jean-Luc Mondon
Philippe Roche	Alain Sivade
Guy Faugeron	Gilles Magrit
Henri Granet	Bernadette Maginier

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **MODIFIE** la désignation votée le 9 septembre 2020 ;
- **DÉSIGNE** les représentants pour représenter Haute-Corrèze Communauté au Syndicat Mixte de Méouze comme exposé ci-dessus.

A l'unanimité	
Votants	97
Pour	97
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 1^{er} octobre 2020

Le président,
Pierre Chevalier

